



La Défense, le 22 janvier 2018

## MESSAGE 2018 - 04

### Rapport sur l'amélioration et la simplification de la procédure pénale

Cher(e)s collègues,

En début de semaine dernière, le groupe de travail en charge d'un des cinq chantiers de la justice ouverts par la garde des Sceaux en octobre 2017, a rendu public son rapport sur l'amélioration et la simplification de la procédure pénale.

Nous vous proposons d'en prendre connaissance dans son intégralité dans [la version jointe en annexe](#).

Le SCPN avait été reçu le 22 novembre dernier par MM. Beaume et Natali, désignés comme référents sur ces sujets, et avait alors pu remettre des préconisations écrites en complément des arguments et pistes d'évolutions développés lors de l'entretien.

A cette occasion, nous avons plus généralement fait savoir que les policiers étaient en attente d'un réel choc de simplification et non d'une énième couche de mesurètes symboliques.

Toutes les réformes précédentes ont en effet été perçues comme des échecs par les policiers chargés de les mettre en œuvre car, malgré une volonté affichée d'aller dans le sens d'une rationalisation de la procédure (loi de simplification de la procédure pénale notamment), elles n'ont abouti qu'à cumuler les systèmes, sans toujours simplifier et parfois en altérant la lisibilité de notre droit.

En rajoutant de manière désorganisée des cas particuliers et des exceptions aux règles générales, le législateur a généré un réel sentiment d'insécurité chez les OPJ, ayant pour résultat une cruelle désaffection pour l'investigation, la filière étant plongée, pour la première fois de son histoire, dans une crise inquiétante, les vocations se tarissant d'année en année.

Les victimes et la qualité générale du service public ont été, eux aussi, au fil des réformes, cruellement négligées.

Ce rapport sur l'amélioration et la simplification de la procédure pénale étant susceptible de constituer le socle qui servira à l'élaboration du prochain projet législatif du gouvernement, nous en avons pris connaissance avec attention, pour le confronter à nos/vos attentes.

Bien que certaines propositions semblent faire droit à des revendications itératives des policiers, il s'avère à la lecture du document que nombre de solutions considérées comme simplificatrices ne sont pas retenues, en raison parfois de la réticence marquée de certains acteurs du monde judiciaire.

Alors que les forces de l'ordre subissent au quotidien des cadres juridiques défavorables à l'efficacité de leur action, qui les font douter du sens-même de leur mission, une réforme plus ambitieuse demeure particulièrement attendue.

Si le projet venait à produire des effets décevants au regard du double retentissement médiatique et politique dont il a bénéficié, il est à craindre que ceci ne génère un sentiment allant au-delà de la déception pour les femmes et les hommes qui composent la police nationale.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous continuerons à défendre et porter un projet d'évolution plus ambitieux des outils juridiques de travail, seul à même de nous permettre de traiter plus convenablement tous les contentieux, au bénéfice final des victimes, qui sont, nous ne l'oublions pas, les grandes oubliées d'un système judiciaire dépassé et inadapté.

Vous serez tenus informés des démarches entreprises par le SCPN, qui, plus que jamais reste mobilisé sur tous les fronts afin de soutenir votre action et protéger les valeurs pour lesquelles vous avez tous décidé de rejoindre les rangs de la police nationale.

Le secrétariat général du SCPN